



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2026-362

PUBLIÉ LE 1 SEPTEMBRE 2026

Sommaire

ARS OCCITANIE /

R76-2026-08-28-00007 - 2026-4310 Décision désignation Représentants des Usagers - CDU - CH Tarbes Lourdes (2 pages)	Page 3
--	--------

DREAL Occitanie /

R76-2026-08-31-00003 - DREAL OCCITANIE - ordonnancement secondaire subdéléгат° 2026 08-31 (19 pages)	Page 6
R76-2026-08-31-00002 - DREAL OCCITANIE Arrêté de Subdélégation régionale 2026-08-31 (7 pages)	Page 26

Préfecture de la région Occitanie / SGAR

R76-2026-09-01-00002 - Arrêté de subdélégation du DRAAF en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur (8 pages)	Page 34
--	---------

ARS OCCITANIE

R76-2026-08-28-00007

2026-4310 Décision désignation Représentants
des Usagers - CDU - CH Tarbes Lourdes

Le Directeur Général

Décision ARS Occitanie N° 2026-4310

**DECISION PORTANT MODIFICATION DE LA DECISION N°2025/7025 DE DESIGNATION DES
REPRESENTANTS DES USAGERS
à la COMMISSION DES USAGERS (CDU) du**

**Centre Hospitalier de TARBES LOURDES
N° FINESS : 650783160**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1112-3 et L1114-1, ainsi que les articles R1112-79 à R1112-94 ;
- Vu** le Décret 2016/726 du 1^{er} juin 2016 relatif à la commission des usagers des établissements de santé ;
- Vu** le Décret du 15 avril 2026 portant nomination du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, Monsieur François MENGIN-LECREULX
- Vu** la décision ARS Occitanie N°2026-3576 du 08 juillet 2026 portant modification de délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** la décision 2025/7025 du 25 novembre 2025 portant désignation des représentants des usagers à la Commission Des Usagers du CH de Tarbes Lourdes (FINESS 650783160) ;

Considérant, que le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé désigne les représentants des usagers et leurs suppléants parmi les personnes proposées par les associations agréées conformément à l'article R.1112-83 du code de la santé publique (alinéa 1) ;

Considérant, le courrier en date du 07 mai 2026 de **Monsieur Jean-Dominique SOUCAZE-SOUDAT**, désigné en qualité de représentant des usagers suppléant au sein de la Commission Des Usagers ;

Considérant, les propositions des associations d'usagers du système de santé citées, ci-dessous, agréées au titre de l'article L. 1114-1 du Code de la Santé Publique :

- APF FRANCE HANDICAP 65, N° d'agrément N2021RN0004
- Cœur d'Occitanie Ancien de Midi Gascogne, N° d'agrément R2022RN0117
- INDECOSA-CGT, N° d'agrément N2024RN0007
- La Ligue Contre le Cancer 65, N° d'agrément N2021RN0019

D E C I D E

Article 1^{er} : L'article 1^{er} portant désignation des représentants des usagers au sein de la Commission Des Usagers du **CH de Tarbes Lourdes** est modifié comme suit :

- En qualité de représentant des usagers titulaire (s) :

TITULAIRE 1 **Bruce CABANAL-DUVILLARD**, INDECOSA-CGT

TITULAIRE 2 **Dominique LAHILLE**, Cœur d'Occitanie Ancien de Midi Gascogne

- En qualité de représentant des usagers suppléant (s) :

SUPPLEANT 1 **Véronique LUCIEN**, La Ligue Contre le Cancer 65

SUPPLEANT 2 **Michel MAYSTRE**, APF FRANCE HANDICAP 65

Article 2 : Le terme du mandat des Représentants des Usagers demeure inchangé.
Il est fixé au 03 décembre 2028.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique devant le Ministre des Solidarités et de la Santé. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans la même condition de délai (le tribunal administratif peut notamment être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible via le site Internet « www.telerecours.fr »).

Article 4 : Le Directeur des Droits des Usagers, des Affaires Juridiques, de l'Inspection Contrôle et de la Qualité de l'Agence Régionale de Santé Occitanie est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 25 août 2026

Le Directeur des Droits des Usagers, des
Affaires Juridiques, de l'Inspection-contrôle et
de la Qualité
Philippe MERRICHELLI

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation
Le Directeur des Droits des Usagers
Et des Affaires Juridiques



Philippe MERRICHELLI

DREAL Occitanie

R76-2026-08-31-00003

DREAL OCCITANIE - ordonnancement
secondaire subdéléгат° 2026 08-31



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Affaire suivie par : Véronique VIALA
DREAL - Secrétariat général
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 62 30 26 67

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
AUX RESPONSABLES DE BOP DÉLÉGUÉS
ET AUX RESPONSABLES D'UNITÉ OPÉRATIONNELLE**

La directrice régionale de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de la région
Occitanie,

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L122-1 et L122-7 du code de l'Environnement ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret du 27 mai 2026 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu** l'arrêté du 6 février 2026 de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, désignant Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1er mars 2026 ;

Cité administrative - 1 place Emile Blouin - CS 10008
31952 Toulouse Cedex 9
Tél : 05 67 63 23 00
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

- Vu** la convention du 31 décembre 2019 relative à l'hébergement et au fonctionnement de la Mission d'Inspection Générale Territoriale de Toulouse conclue entre la DREAL et la MIGT ;
- Vu** la convention du 3 juillet 2023 relative à l'hébergement et au fonctionnement du Centre Régional de Gestion des Personnels et du Centre Ministériel de Gestion des Personnels, conclue entre la DREAL, et le CMGP ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2026 donnant délégation de signature, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, à Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, en ce qui concerne l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses du budget de l'État ;
- en sa qualité de responsable déléguée des Budgets Opérationnels de Programme (RBOP) et responsable d'Unité Opérationnelle des programmes (RUO) :
 - « Paysage, Eau, Biodiversité » (113) ;
 - « Urbanisme, Territoire et Amélioration de l'Habitat » (135) ;
 - « Prévention des Risques » (181) ;
 - « Infrastructures et Services de Transport » (203) ;
 - « Sécurité et Éducation Routière » (207) ;
 - en sa qualité de responsable d'Unité Opérationnelle du Budget Opérationnel de Programme :
 - « Énergie Climat et Après - mines » (174) ;
 - « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable » (BOP 159-CGDD, action 10) ;
 - « Expertise, Information géographique et météorologie » (159) ;
 - « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354 - action 5 « fonctionnement courant » et action 6 « dépenses immobilières de l'administration territoriale – dépenses de l'occupant ») ;
 - « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Écologie, du Développement Durable et de la Mobilité Durables » (217 – Titre 2) ;
 - « fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) » (380)
 - en sa qualité de responsable d'Unité Opérationnelle et responsable d'un centre de coûts, nécessaires à la réalisation des dépenses relatives aux projets sélectionnés au plan France Relance, dans le respect des stratégies ministérielles et interministérielles de la Mission « Plan de relance » pour les Budget Opérationnel de Programmes :
 - « Ecologie » (362) ;
 - « Cohésion » (364) ;
 - en sa qualité de centre de coûts, nécessaire à l'exécution du BOP et de l'Unité Opérationnelle centrale 217 (Titre 2 – centre de paye – et hors titre 2) ;

- en sa qualité de centre de coûts, nécessaire à l'exécution du budget opérationnel de programme n° 349 « fonds pour la transformation de l'action publique » selon les axes ministériels suivants : 07-349FVE-Sobriété-Eau, 07-349FVE-Verd.Flotte ;

Vu la convention de délégation de gestion du 22 décembre 2022, conclue avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer donnant délégation au directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie, sur l'Unité Opérationnelle 0216-CPRH-CASR « convergence de l'action sociale régionale » et du BOP 0216-CPRH « pilotages des ressources humaines du programme 0216 « Conduite et pilotage des politiques de l'Intérieur » concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses du budget de l'État ;

Décide :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO en tant que RBOP à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

-ainsi qu'à :

- Madame Paula FERNANDES, directrice de l'Appui Régional et Nicolas TRAVERS, son adjoint ;
- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

pour l'ensemble des programmes énumérés ci-dessus, à l'effet de :

1. Recevoir les crédits du programme en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement.
2. Répartir les crédits en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, entre les services suivants, chargés de l'exécution en qualité de responsables d'Unités Opérationnelles :
 - ◆ DREAL Occitanie ;
 - ◆ DIRSO ;
 - ◆ Directions Départementales des Territoires -DDT- de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, du Tarn, de Tarn-et-Garonne ;
 - ◆ Directions Départementales des Territoires et de la Mer -DDT(M)- de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales ;
 - ◆ Préfectures de l'Ariège, de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de la Haute-Garonne, du Gers, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Tarn, de Tarn-et-Garonne ;

- ◆ Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités -DDETS- du Gard, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales ;
 - ◆ Directions Départementales de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations -DDETSPP- de l'Ariège, de l'Aude, du Gers, des Hautes-Pyrénées, du Lot, de la Lozère, du Tarn, de Tarn-et-Garonne ;
3. Procéder à des ré-allocations, en Autorisations d'Engagement et en Crédits de Paiement, en cours d'exercice budgétaire entre ces services.

Article 2 -

A) Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO en tant que RUO :

1. Pour signer, en tant que représentants du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, à :
 - Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;
 - Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
 - Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
 - Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

ainsi qu'à :

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe.

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à :

- 168 000€ TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 € TTC pour les marchés de travaux,

ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

2. Pour signer, en tant que représentants du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à l'exécution des marchés publics n'impliquant pas d'engagement financier (agrément de sous-traitants, délivrance de l'exemplaire unique, décision de prolongation de délai....) sans limitation de plafond, à :

- Monsieur Victor BACH, direction Transports,
- Madame Stéphanie BARBAGELATA, direction Transports,
- Monsieur Benoît BORREL, direction Transports,
- Monsieur Hervé DITCHI, direction Transports,
- Monsieur Jean-Christophe FRUHAUF, direction Transports,
- Monsieur François GHIONE, direction Transports,
- Monsieur Nicolas LE BAIL, direction Transports,
- Madame Chloé MONDESIR, direction Transports,
- Monsieur Gérard LEMASSON, direction Transports,
- Madame Cécile LEVEQUE, direction Transports,
- Madame Soraya OQUAB, direction Transports,
- Madame Cécile TOUYA, direction Transports,
- Madame Béatrice TRINQUIER, direction Transports.

3. Pour signer, en tant que représentants du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et exécution des marchés publics, dans le cadre des BOP dont ils sont chargés, à :

- Messieurs Paul JOHO, directeur des Transports et Christophe GAMET, son adjoint (BOP 203, BOP 207 et BOP 380) ;
- Messieurs Simon GARNIER, directeur des Risques Industriels et Monsieur Thibault Laurent, son adjoint (BOP 181 – actions 1 et 11 et BOP 174) ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice des Risques Naturels, Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 174, BOP 362, BOP 181 actions 10 et 14) et Monsieur Pierre-Olivier DUBOIS, chef du département Prévision des Crues et Hydrométrie (BOP 181 actions 10 et 14) ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de l'Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe (BOP 113 – actions 2 et 7, BOP 362) ;
- Messieurs Monsieur Rachid KOOB, directeur de l'Énergie et la Connaissance et Emmanuel BERINQUE Emmanuel, son adjoint (BOP 174, BOP 159-CGDD, BOP 217 CGDD et BOP 380 action 3 déploiement des ZFE) ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de l'Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe (BOP 113 – action 1, BOP 135, BOP 362 et BOP 380).

Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à :

- 168 000€ TTC pour les marchés de fournitures et de services,
- 500 000 € TTC pour les marchés de travaux,

ainsi que les avenants qui augmentent d'un montant égal ou supérieur à 20 % le montant du marché initial, y compris les avenants se rapportant à un marché initial non soumis à autorisation préalable.

4. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation des marchés publics, avec les restrictions suivantes :

- ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 90 000 € HT, à :
 - Madame Soraya OQUAB et Messieurs François GHIONE et Patrice WANDROL (BOP 203) ;
 - Messieurs Nicolas LE BAIL, et Hervé DITCHI (BOP 203, 207 et BOP 380) ;
 - Madame Stéphanie BARBAGELATA (BOP 203 et BOP 380) ;
 - Mesdames-Bénédicte POPIN et Delphine JACOUD et Monsieur Henri PELLLET (BOP 135 et BOP 362) ;
 - Madame Isabelle RIGAUD et Monsieur Henri PELLLET (BOP 135 et BOP 362) ;
 - ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 25 000 € HT, à :
 - Madame Stéphanie LENUD DELOMAS, cheffe de l'unité gestion financière par intérim (BOP 354, BOP 363 et BOP 216, BOP 217 et BOP 354), ainsi qu'à Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de la division immobilière logistique archives ;
 - Mesdames et Messieurs Victor BACH, Benoît BORREL Jean-Christophe FRUHAUF, Chloé MONDESIR, Gérard LEMASSON, Chloé MONDESIR, Béatrice TRINQUIER, responsables d'opérations, Cécile LEVEQUE, chargée de mission et Madame Cécile TOUYA, cheffe de pôle (BOP 203).
 - ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 10 000 € HT, à :
 - Messieurs Pierre-Jakez LE DIRACH, Thomas JELIC, Patrice LAPERGUE, Arthur MARCHANDISE, Maxime MONFORT et Eric MUTIN (BOP 181 actions 10 et 14).
5. Pour signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics, avec les restrictions suivantes :
- ◆ dans le respect d'un seuil d'engagement maximum fixé à 50 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences à :
 - Madame Aurélie GEROLIN, directrice des Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 113 – Fonds AFITF, BOP 113 – action 7).
6. Pour signer les actes administratifs et comptables nécessaires à la bonne exécution des recettes (certificat pour paiement et proposition de titres de perception, états récapitulatifs des créances des unités opérationnelles de la région – bloc 2 et du CRGP notamment), à :
- Madame Paula FERNANDES, directrice de l'Appui Régional et Monsieur Nicolas TRAVERS, son adjoint ;
 - Monsieur Sylvain JOBLON, chef de la Mission d'Interface, de Liaison et de Performance, Monsieur Franck TORRES-ARNAU, son adjoint ainsi que Mme Sabrina MARTINS, en tant que valideuse sur les recettes non fiscales.

Cette signature sera précédée de la mention suivante :

« Pour l'ordonnateur et par délégation, le ».

7. Pour signer les décisions financières de titre 3 et 5 à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint, sans limitation de seuil ;
- Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;
- Messieurs Paul JOHO, directeur des Transports et Christophe GAMET, son adjoint, sans limitation de seuil ;
- Madame Soraya OQUAB et Messieurs François GHIONE et Patrice WANDROL (BOP 203) dans la limite de 90 000 € HT ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de l'Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe dans la limite de 90 000 € HT ;
- Messieurs Hervé DITCHI, Nicolas MERY et Nicolas LE BAIL, (BOP 203 et 207 et BOP 380) dans la limite de 90 000 € HT ;
- Madame Stéphanie BARBAGELATA (BOP 203 et BOP 380) dans la limite de 90 000 € HT.

8. Pour signer les décisions financières (titre 6) , inférieures à 200 000 € HT à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;
- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint ;
- Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

9. Pour signer les décisions financières (titre 6) inférieures à 90 000 € HT à :

- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de l'Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de l'Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ;

10. pour signer les actes administratifs et comptables nécessaires à l'engagement comptable des révisions de prix des marchés publics à :

- Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière à la direction des transports, Monsieur Anthony PECH, mesdames Isabelle MILLAC, Nadine REQUIRAND, Leila HAMITI, et monsieur Régis LAURENT, gestionnaires comptables.

B) Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO :

1. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint (sans limitation de seuil) ;
- Monsieur Matthieu GRÉGORY, directeur régional adjoint (sans limitation de seuil) ;
- Madame Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe, sans limitation de seuil ;

- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe (sans limitation de seuil) ;
- Messieurs Paul JOHO, directeur des Transports et Christophe GAMET, son adjoint, (BOP 203, BOP 207 et BOP 380) sans limitation de seuil.

2. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 90 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Messieurs Simon GARNIER, directeur des Risques Industriels et Thibault LAURENT, son adjoint (BOP 181 – actions 1 et 11 et BOP 174) ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice des Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 174, BOP 181 action 10 et 14 et BOP 362) et Monsieur Pierre-Olivier DUBOIS, chef du département Prévision des Crues et Hydrométrie (BOP 181) ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de l'Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe (BOP 113 – actions 2 et 7 et BOP 362) ;
- Messieurs Monsieur Rachid KOOB, directeur de l'Énergie et la Connaissance et Emmanuel BERINQUE, Emmanuel, son adjoint (BOP 174, BOP 159-CGDD BOP 217-CGDD et BOP 380 action 3 déploiement des ZFE) ;
- Madame Christelle BOSC (BOP 159-CGDD-et BOP 217 CGDD) ;
- Madame Clotide BELOT et Messieurs Alban FARUYA et Brahim LOUAFI (BOP 174) ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de l'Aménagement Madame Juliette DELCAMP, son adjointe (BOP 113 – action 1 BOP 135, BOP 362 et BOP 380) ;
- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe, et Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de l'unité gestion financière par intérim, (BOP 216, BOP 217, BOP 354 et), ainsi qu'à Madame Stéphanie LENUD DELOMAS, cheffe de l'unité gestion financière (BOP 216, BOP 217, BOP 354) ainsi qu'à ainsi qu'à Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de la division immobilière logistique archives, son adjointe ;
- Madame Cécile TOUYA, cheffe de pôle à la direction des Transports (BOP 203) ;

3. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 200 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Monsieur Nicolas LE BAIL, chef du département mobilité sécurité routière/transport ferroviaire et Monsieur Hervé DITCHI, son adjoint (BOP 203, BOP 207 et BOP 380) ;
- Madame Soraya OQUAB, et Monsieur François GHIONE, chef(fe) de division maîtrise d'ouvrage et adjoint par intérim (BOP 203) ;
- Monsieur Patrice WANDROL, chef du département transports routiers ;
- Messieurs Olivier CALVET, chef de la division transports routiers à Toulouse, et David RECOQUILLON, chef de la division transports routiers à Montpellier ;
- Monsieur Michel JAURY, chargé de mission au département transports routiers ;
- Mesdames et Messieurs Victor BACH, Benoît BORREL, Jean-Christophe FRUHAUF, Gérard LEMASSON, Chloé MONDESIR, Béatrice TRINQUIER, responsables d'opérations, et Cécile LEVEQUE, chargée de mission (BOP 203) ;

- Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière (BOP 203 et BOP 380 ;
- Messieurs Franck PUAU, chef du pôle foncier et environnement et Frédéric CERDAN, son adjoint (BOP 203).

4. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 50 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

- Madame Aurélie GEROLIN, directrice des Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint (BOP 113 – Fonds AFITF, BOP 113 – action 7).
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de l'Écologie et Mme Nathalie Laure HEIM, son adjointe, BOP 181 action 10 et 14.

5. En ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses relatives au BOP 216 « pilotages des ressources » et, dans le respect d'un seuil d'engagement fixé à 25 000 € à :
Madame Stéphanie LENUDELOMAS, cheffe de l'unité gestion financière son adjointe ainsi qu'à Monsieur Frédéric LE LOUS, chef de la division immobilière logistique archives et Monsieur Guillaume GRENOUILLAC.

6. En ce qui concerne l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'un montant unitaire inférieur à 20 000 € HT, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, aux chefs de division du Département prévision des crues et hydrométrie de la Direction des Risques Naturels, à :

- Monsieur Eric MUTIN, chef de la division Méditerranée Ouest.

C) Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO, en ce qui concerne la liquidation et le mandatement des dépenses relatives à la rémunération des commissaires enquêteurs (BOP 217 - domaine fonctionnel 0217-07-02), dans la limite de leurs attributions à :

- Messieurs Simon GARNIER, directeur des Risques Industriels, et Thibault LAURENT, son adjoint ;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice des Risques Naturels et Monsieur Jean-François de GEYER, son adjoint ;
- Messieurs Paul JOHO, directeur des Transports et Christophe GAMET, son adjoint ;
- Madame Soraya OQUAB, Monsieur François GHIONE, chef de division maîtrise d'ouvrage et Madame Stéphanie BARBAGELATA, cheffe de la division gestion financière à la direction des transports.

D) Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO aux agents cités en annexe :

En ce qui concerne la validation dans Chorus DT, en tant que valideur VH1 ou VH2 (annexe A), des dépenses liées aux frais de déplacement et valideurs SG (annexe B), GV (annexe C) et FV (annexe D).

E) Les agents cités en annexe E sont habilités, dans la limite de leurs attributions, à valider les demandes d'achats, les demandes de subventions, les engagements juridiques Hors marchés et à certifier le service fait, les titres de perception, à créer les tiers fournisseurs et tiers clients via l'application Chorus Formulaire.

F) Les agents cités en annexe F sont habilités, dans la limite de leurs attributions, à faire usage de toutes les fonctionnalités liées de la licence Chorus cœur RUO dans l'application dédiée.

G) Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO en ce qui concerne les engagements financiers dans le cadre des compétences RH, et dans le respect d'un seuil d'engagement et de paiement maximum fixé à 1 500 € TTC, à :

- Mesdames Malala ANDRIANANJA, (à compter du 1er octobre 2026) cheffe du département gestion des ressources humaines et Marylène FOURNIER, adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et cheffe de l'unité Est, et Sabrina BOURNONVILLE, cheffe de l'unité Ouest, au secrétariat général.

Article 3 – La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 31/08/2026

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie,


Laurence PUJO

Signature numérique 

Structure de l'agent	Nom de l'agent	libellé structure
	PUJO Laurence	
DREAL Occitanie/DIR/CAB	CUENOT Maxime	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	GREGORY Matthieu	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	POMMET Marie-Line	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	PUECHBERTY Rachel	DREAL Occitanie/DIR/CAB+ Directeurs Métier et Chefs UID
DREAL Occitanie/DIR/CAB	PORTET Claire	DREAL Occitanie/DIR/CAB agents du Cabinet/Com uniquement
DREAL Occitanie/SG	ANDRIEUX Olivier	DREAL Occitanie/SG
DREAL Occitanie/DAR	FERNANDES Paula	DREAL Occitanie/DAR
DREAL Occitanie/DRN	GEROLIN Aurélie	DREAL Occitanie/DRN
DREAL Occitanie/DRI	GARNIER Simon	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DT	JOHO Paul	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/ DE	SPYRATOS Vassili	DREAL Occitanie/ DE
DREAL Occitanie/DEC	KOOB Rachid	DREAL Occitanie/DEC
DREAL Occitanie/DA	RASSON Nicolas	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/UID11-66	DENIS Laurent	DREAL Occitanie/UID 11-66
DREAL Occitanie/UID 30-48	CASTEL Pierre	DREAL Occitanie/UID 30-48
DREAL Occitanie/UD34	LE CAMPION Lusiane	DREAL Occitanie/UD 34
DREAL Occitanie/UID 65-32	BOULAIGUE Yves	DREAL Occitanie/UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 31-09	CESCON Caroline	DREAL Occitanie/UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 81-12	BERLY Frédéric	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 82-46	DEROY Gauthier	DREAL Occitanie/UID 82-46

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL (Olivier ANDRIEUX)

DREAL Occitanie/ SG	VERGNES Elsa	DREAL Occitanie/SG
DREAL Occitanie/ DILA	LE LOUS Frédéric	DREAL Occitanie/DILA
DREAL Occitanie/ DILA	VOTTERO-KOOMEN Carole	DREAL Occitanie/DILA
DREAL Occitanie/RH	ANDRIANANJA Malala (à compter du 1 ^{er} octobre 2026)	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/RH	BOURNONVILLE Sabrina	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/RH	FOURNIER Marylène	DREAL Occitanie/RH
DREAL Occitanie/UJ	VIALA Véronique	DREAL Occitanie/UJ
DREAL Occitanie/DSI	MEDARD Serge	DREAL Occitanie/DSI
DREAL Occitanie/UPAD	CROVISIER Marilyne	DREAL Occitanie/UPAD
DREAL Occitanie/DILA	LE LOUS Frédéric (par intérim UGF)	DREAL Occitanie/UGF (+ soutien technique)
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	DREAL Occitanie / UGF (rôle de soutien technique uniquement)

DIRECTION APPUI RÉGIONAL (Paula FERNANDES)

DREAL Occitanie/DAR	TRAVERS Nicolas	DREAL Occitanie/DAR
DREAL Occitanie/MILIP	JOBLOON Sylvain	DREAL Occitanie/MILIP
DREAL Occitanie/USSR	RUELLE Florence	DREAL Occitanie/USSR

DIRECTION RISQUES NATURELS (Aurélie GEROLIN)

DREAL Occitanie/DRN	DE GEYER Jean-François	DREAL Occitanie/DRN
DREAL Occitanie/DPRN	MERCE Julien	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPRN	GERARD Léa	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DPRN	CABRIT Amandine	DREAL Occitanie/DPRN
DREAL Occitanie/DOHC	LECAT Gabriel	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DOHC	SABATIER Anne	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DOHC	VERNIER Céline	DREAL Occitanie/DOHC
DREAL Occitanie/DPCH	DUBOIS Pierre-Olivier	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	LAPERGUE Patrice	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MARCHANDISE Arthur	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MONFORT Maxime	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	MUTIN Eric	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	LE DIRACH Pierre-Jakez	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	BEAUMEL Anne	DREAL Occitanie/DPCH
DREAL Occitanie/DPCH	JELIC Thomas	DREAL Occitanie/DPCH

DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)

DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	GUTIERREZ Cécile	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	CHARTIER Philippe	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	FLOTTES Agathe	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	LEPAN Céline	DREAL Occitanie/DRI
DREAL Occitanie/DRI	VARRIERAS Florian	DREAL Occitanie/DRI

DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)

DREAL Occitanie/DT	GAMET Christophe	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	DREAL Occitanie/DT
DREAL Occitanie/DTR	WANDROL Patrice	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	CALVET Olivier	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	RECOQUILLON David	DREAL Occitanie/DTR
DREAL Occitanie/DTR	DONGAY Isabelle	DREAL Occitanie/DTR/DTRO registre
DREAL Occitanie/DTR	MOROZ Alexandra	DREAL Occitanie/DTR/DTRE registre
DREAL Occitanie/DTR	LARRAT Carine	DREAL Occitanie/DTR/DTRO capacité professionnelle
DREAL Occitanie/contrôle 66	DROUOT Antoine	DREAL Occitanie/contrôle 66
DREAL Occitanie/contrôle 11 – 34 Ouest	GASULLA Thierry	DREAL Occitanie/contrôle 11-34O
DREAL Occitanie/contrôle 30-48 Est	BEGHENNOU Bohalem	DREAL Occitanie/contrôle 30-48E
DREAL Occitanie/contrôle 34 Est	BENIATTTOU Noureddine	DREAL Occitanie/contrôle 34 Est
DREAL Occitanie/contrôle 31 Nord	PAGES Pierre	DREAL Occitanie/contrôle 31 Nord
DREAL Occitanie/contrôle 09-31 Sud	CALVET Olivier (par intérim)	DREAL Occitanie/contrôle 09-31 Sud
DREAL Occitanie/contrôle 46-82	SALVY Julien	DREAL Occitanie/contrôle 46-82
DREAL Occitanie/contrôle 81-12-48 Ouest	CALMELS Céline	DREAL Occitanie/contrôle 81-12-48 Ouest
DREAL Occitanie/contrôle 32-65	DRUBAY Mickael	DREAL Occitanie/contrôle 32-65
DREAL Occitanie/DMORN	OQUAB Soraya	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMORN	GHIONE François	DREAL Occitanie/DMORN
DREAL Occitanie/DMSR	LE BAIL Nicolas	DREAL Occitanie/DMSR
DREAL Occitanie/DMSR	DITCHI Hervé	DREAL Occitanie/DMSR
DREAL Occitanie/DMSR	TOUYA Cécile	DREAL Occitanie/DMSR/POP
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	DREAL Occitanie/DPGF
DREAL Occitanie/DMSR	LEGRAS Philippe	DREAL Occitanie/DMSR/PSR

DREAL Occitanie/DMSR	ABDI Selim	DREAL Occitanie/DMSR/PSR
----------------------	------------	--------------------------

DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYRATOS)

DREAL Occitanie/DE	HEIM Nathalie Laure	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CAREL-JOLY Isabelle	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	DAMIRON Hélène	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	DENTAND Frédéric	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CROIZE- POURCELET Gilles	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	VUILLET Anne	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	CHEMIN Paul	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	VINCHES Pierre	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	MARS Benoît	DREAL Occitanie/DE
DREAL Occitanie/DE	REY Olivier	DREAL Occitanie/DE

DIRECTION ÉNERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)

DREAL Occitanie/ DEC	BERINQUE Emmanuel	DREAL Occitanie/ DEC
DREAL Occitanie/USGA	MEDOUS Stéphane	DREAL Occitanie/USGA
DREAL Occitanie/DSIG	DEFFIN Yann	DREAL Occitanie/DSIG
DREAL Occitanie/Denergie ouest	FARUYA Alban	DREAL Occitanie/Denergie ouest
DREAL Occitanie/DDDP	BOSC Christelle	DREAL Occitanie/DDDP
DREAL Occitanie/Denergie est	BELOT Clotilde	DREAL Occitanie/Denergie est
DREAL Occitanie/Denergie est	LOUAFI Brahim	DREAL Occitanie/Denergie est
DREAL Occitanie/DAE Ouest	CRAMPE Christine	DREAL Occitanie/DAE Ouest
DREAL Occitanie/DAE Ouest	BOY Nathalie	DREAL Occitanie/DAE Ouest
DREAL Occitanie/DAE Est	DASSONVILLE Cécile	DREAL Occitanie/DAE Est
DREAL Occitanie/DS	BUFFARD Pauline	DREAL Occitanie/DS

DIRECTION AMÉNAGEMENT (Nicolas RASSON)

DREAL Occitanie/DA	DELCAMP Juliette	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	JACOUD Delphine	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CAPELLE Christelle	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CARIO Loïc	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	CASSAR Yohan	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	PELLIET Henri	DREAL Occitanie/DA
DREAL Occitanie/DA	POPIN-PECQUEUX Bénédicte	DREAL Occitanie/DA

UID 11-66 (Laurent DENIS)

DREAL Occitanie/UID11-66	ACCABAT Yanis	DREAL Occitanie/UID11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	ZETTWOOG Thomas	DREAL Occitanie/UID11-66

UID 38-48 (Pierre CASTEL)

DREAL Occitanie/UID30-48	SARACCO Isabelle	DREAL Occitanie/UID30-48
--------------------------	------------------	--------------------------

UD 34 (Lusiane LE CAMPION)

DREAL Occitanie/UD34	ROUVIÈRE Florent	DREAL Occitanie/UID30-48
----------------------	------------------	--------------------------

UID 65-32 (Yves BOULAIGUE)

DREAL Occitanie/UID 65-32	LEVAILLANT-PECOITS Élisabeth	DREAL Occitanie/UID 65-32
---------------------------	------------------------------	---------------------------

UID 31-09 (Caroline CESCONE)

DREAL Occitanie/UID 31-09	CORTES Rémy	DREAL Occitanie/UID 31-09
---------------------------	-------------	---------------------------

UID 81-12 (Frédéric BERLY)

DREAL Occitanie/UID 81-12	VIDAL Jean François	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	ASSAID Laure	DREAL Occitanie/UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	LOUVART-DE-PONTLEVOYE Fabrice	DREAL Occitanie/UID 81-12

UID 82-46 (Gautier DERROY)

DREAL Occitanie/UID 82-46	ROCHE Stéphane	DREAL Occitanie/UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	CORS Steven	DREAL Occitanie/UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	VIGNAL Sébastien	DREAL Occitanie/UID 82-46

CMGP (selon convention du 3 juillet 2023)

CRGP	NAZAR Lucie	354 – CRGP
------	-------------	------------

MIGT (selon convention du 31 décembre 2019)

MIGT	ACHALLE Isabelle	354- MIGT
MIGT	PELAT Stéphane	354- MIGT

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
DIRECTION (Laurence PUJO)		
DREAL Occitanie/DIR/CAB	GAY Magali	354 – DIR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	LAURENT Isabelle	354 – DIR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	YVON Cécile	DREAL Occitanie/DIR/CAB
DREAL Occitanie/DIR/CAB	ARJONILLA Anne- Marie	DREAL Occitanie/DIR/CAB
SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)		
DREAL Occitanie/DILA	LE LOUS Frédéric (par intérim UGF)	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/UGF	FOLLIOU Aurélie	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/UGF	SANTOS Sacha	DREAL Occitanie (rôle de soutien technique uniquement)
DREAL Occitanie/UGF	DAYRAUT Janie	354 – SG et sous-enveloppes SG ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UGF	GILBERT Noémie	354 – SG et sous-enveloppes SG ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION APPUI REGIONAL (Paula FERNANDES)		
DREAL Occitanie/DAR	BROSSIER Corine	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DAR	MILLON Marlène	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	LAURENT Isabelle	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	YVON Cécile	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DIR/CAB	ARJONILLA Anne- Marie	354 – DAR et sous-enveloppes DAR ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION RISQUES NATURELS (Auréli GEROLIN)		
DREAL Occitanie/DRN	SZOSTKA Céline	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 354 – DRN ; 181 global ; 174 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRN	MASO Valérie	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 354 – DRN ; 181 global ; 174 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRN	DAL ZOVO Sarah	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 354 – DRN ; 181 global ; 174 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRN	ROCHET Nathalie (à compter du 1 ^{er} août 2026)	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 354 – DRN ; 181 global ; 174 ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)		
DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	MAILHO Pauline	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	ROULET Marie-Laure	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	GARCY Stéphanie	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DRI	FLOTTES Agathe	354 – DRI ; 181 – DRI ; 174 – DRI ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)		
DREAL Occitanie/DT	DEHBI-SATRAOUI Malika	354 – DT ; 203 – DT
DREAL Occitanie/DT	RECOQUILLON David	354 – DT ; 203 – DT
DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DPGF	FOURMATGEAT Mélanie	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DT	SANCHEZ Corinne	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DMORN	QUETELARD David	354 – DT ; 203 – DT ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	354 – DT ; 203 – DT ; 207 – DT ; syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DMSRTF	LEGRAS Philippe	207-DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	ABDI Selim	207-DT
DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYRATOS)		
DREAL Occitanie/DE	BUITRAGO Manuela	354 – DE ; 113-07-43-DE ; 113-07-07-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	DUCHAMP Christine	355 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-07-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-07-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	PASTOR Cristelle	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	LACHAUD Stéphane	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DE	TONI Chrystelle	354 – DE ; 113-07-31-DE ; 113-07-41-DE ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)		
DREAL Occitanie/USGA	MEDOUS Stéphane	354 – DEC ; 159 – DEC ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/USGA	BOUHAYA Malika	354 – DEC ; 159 – DEC ; 354 – syndicats non permanents
DIRECTION AMENAGEMENT (Nicolas RASSON)		
DREAL Occitanie/DA	DURANT Sandrine	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/DA	GOZE Patrick	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie DA	COUPAN Luciano	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie DA	FOREST Céline	354 – DA ; 135 – DA ; 113-01-10 DA ; 354 – syndicats non permanents
UID 11-66 (Laurent DENIS)		
DREAL Occitanie/UID11-66	BANQUET Marine	354 – UID11-66 ; 181 – UID11-66 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID11-66	MARSOL Caroline	354 – UID11-66 ; 181 – UID11-66 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID11-66	GARCY Stéphanie	354 – UID11-66 ; 181 – UID11-66 ; 354 – syndicats non permanents
UID 30-48 (Pierre CASTEL)		
DREAL Occitanie/UID30-48	SARACCO Isabelle	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	BARBIER Fanny	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	BOURGAIN Christophe	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID30-48	GARCY Stéphanie	354 – UID30-48 ; 181 – UID30-48 ; 354 – syndicats non permanents
UID 34 (Lusiane LE CAMPION)		
DREAL Occitanie/UID34	ROUVIÈRE Florent	354 – UID34 ; 181 – UID34 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID34	BELMONTÉ Cécile	354 – UID34 ; 181 – UID34 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID34	DOUART-MORENO Alexane	354 – UID34 ; 181 – UID34 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID34	GARCY Stéphanie	354 – UID34 ; 181 – UID34 ; 354 – syndicats non permanents
UID 65-32 (Yves BOULAIGUE)		
DREAL Occitanie/UID 65-32	PLAGNET Sophie	354 – UID65-32 ; 181 – UID65-32 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 65-32	DEYMIER William	354 – UID65-32 ; 181 – UID65-32 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 65-32	GARCY Stéphanie	354 – UID65-32 ; 181 – UID65-32 ; 354 – syndicats non permanents
UID 31-09 (Caroline CESCON)		
DREAL Occitanie/UID 31-09	JOFFRES Candice	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	FONTAINE Rebecca	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	MARTINEZ Dominique	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 31-09	GARCY Stéphanie	354 – UID31-09 ; 181 – UID31-09 ; 354 – syndicats non permanents
UID 81-12 (Frédéric BERLY)		
DREAL Occitanie/UID 81-12	LAJOIE-MAZENC Magalie	354 – UID81-12 ; 181 – UID81-12 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 81-12	GARCY Stéphanie	354 – UID81-12 ; 181 – UID81-12 ; 354 – syndicats non permanents
UID 82-46 (Gauthier DERROY)		
DREAL Occitanie/UID 82-46	POMA Armelle	354 – UID82-46 ; 181 – UID82-46 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 82-46	CIAVATTA Sandrine	354 – UID82-46 ; 181 – UID82-46 ; 354 – syndicats non permanents
DREAL Occitanie/UID 82-46	GARCY Stéphanie	354 – UID82-46 ; 181 – UID82-46 ; 354 – syndicats non permanents
MIGT (selon convention du 31 décembre 2019)		
MIGT	PELAT Stéphanie	354- MIGT
MIGT	MALOUVET Elisabeth	354 – MIGT
MIGT	ACHALLE Isabelle	354 – MIGT

CMGP (selon convention du 3 juillet 2023)

CRGP	BROSSIER Corinne	354 – CRGP
------	------------------	------------

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
	PUJO Laurence	

SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)

DREAL Occitanie/DILA	LE LOUS Frédéric (par intérim UGF)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	FOLLIO Aurélie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	SANTOS Sacha	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

DIRECTION RISQUES NATURELS (Auréli GEROLIN)

DREAL Occitanie/DRN	SZOSTKA Céline	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 181 global ; 174 DRN
DREAL Occitanie/DRN	MASO Valérie	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 181 global ; 174 DRN
DREAL Occitanie/DRN	DAL ZOVO Sarah	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 181 global ; 174 DRN
DREAL Occitanie/DRN	ROCHET Nathalie (à compter du 1 ^{er} août 2026)	181 DRN (DPRN, GTL, MO et DOHC) ; 181 global ; 174 DRN

DIRECTION RISQUES INDUSTRIELS (Simon GARNIER)

DREAL Occitanie/DRI	LAURENT Thibault	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	FLOTTES Agathe	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	MAILHO Pauline	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	ROULET Marie-Laure	181 – DRI ; 174 – DRI
DREAL Occitanie/DRI	GARCY Stéphanie	181 – DRI ; 174 – DRI

DIRECTION TRANSPORTS (Paul JOHO)

DREAL Occitanie/DPGF	BARBAGELATA Stéphanie	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DPGF	FOURMATGEAT Mélanie	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DPGF	PECH Anthony	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DT	SANCHEZ Corinne	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DT	DEHBI-SATRAOUI Malika	203 – DT ; 207 – DT
DREAL Occitanie/DMORN	REQUIRAND Nadine	203 – DT
DREAL Occitanie/DTR/DTRE	RECOQUILLON David	207-DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	LEGRAS Philippe	207-DT
DREAL Occitanie/DMSRTF	ABDI Selim	207-DT

DIRECTION ÉCOLOGIE (Vassilis SPYROS)

DREAL Occitanie/DE	HEIM Nathalie Laure	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	BUCHET Alexis	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	TONI Chrystelle	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE
DREAL Occitanie/DE	DUCHAMP Christine	113-07-43-DE ; 113-07-07-DE

DIRECTION ENERGIE CONNAISSANCE (Rachid KOOB)

DREAL Occitanie/USGA	MEDOUS Stéphane	159 – DEC
DREAL Occitanie/USGA	BOUHAYA Malika	159 – DEC

DIRECTION AMENAGEMENT (Nicolas RASSON)

DREAL Occitanie/DA	GOZE Patrick	135 – DA ; 113-01-10-DA
DREAL Occitanie/DA	FOREST Céline	135 – DA ; 113-01-10-DA

UID 11-66 (Laurent DENIS)

DREAL Occitanie/UID11-66	BANQUET Marine	181 – UID 11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	MARSOL Caroline	181 – UID 11-66
DREAL Occitanie/UID11-66	GARCY Stéphanie	181 – UID 11-66

UID 30-48 (Pierre CASTEL)

DREAL Occitanie/UID 30-48	CASTEL Pierre	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	BOURGOIN Christophe	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	BARBIER Fanny	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	SARACCO Isabelle	181 – UID 30-48
DREAL Occitanie/UID30-48	GARCY Stéphanie	181 – UID 30-48

UD 34 (Lusiane LE CAMPION)

DREAL Occitanie/UID34	ROUVIÈRE Florent	181 – UID 34
DREAL Occitanie/UID34	BELMONTE Cécile	181 – UID 34
DREAL Occitanie/UID34	DOUART-MORENO Alexane	181 – UID 34
DREAL Occitanie/UID34	GARCY Stéphanie	181 – UID 34

UID 65-32 (Yves BOULAIGUE)

DREAL Occitanie/UID 65-32	PLAGNET Sophie	181 – UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 65-32	DEYMIER William	181 – UID 65-32
DREAL Occitanie/UID 65-32	GARCY Stéphanie	181 – UID 65-32

UID 31-09 (Caroline CESCONE)

DREAL Occitanie/UID 31-09	JOFFRES Candice	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	FONTAINE Rebecca	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	MARTINEZ Dominique	181 – UID 31-09
DREAL Occitanie/UID 31-09	GARCY Stéphanie	181 – UID 31-09

UID 81-12 (Frédéric BERLY)

DREAL Occitanie/UID 81-12	LAJOIE-MAZENC Magalie	181 – UID 81-12
DREAL Occitanie/UID 81-12	GARCY Stéphanie	181 – UID 81-12

UID 82-46 (Gauthier DEROT)

DREAL Occitanie/UID 82-46	POMA Armelle	181 – UID 82-46
DREAL Occitanie/UID 82-46	GARCY Stéphanie	181 – UID 82-46

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
----------------------	----------------	-----------------

PUJO Laurence**SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)**

DREAL Occitanie/DILA	LE LOUS Frédéric (par intérim UGF)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

ANNEXE E
Liste des agents autorisés à valider les demandes d'achats, les demandes de subventions
et les certifications de service fait
(Chorus formulaire)

BOP	Direction / Service	Personne habilitée en tant que valideur
113	DA	Patrick GOZE
		Céline FOREST
		Nicolas RASSON
		Juliette DELCAMP
	DE	Alexis BUCHET
		Chrystelle TONI
		Christine DUCHAMP
	DRI	Thibault LAURENT
		Stéphanie GARCY
	DRN	Amandine CABRIT
		Céline SZOSTKA
		Nathalie ROCHET
135	DA	Patrick GOZE
		Céline FOREST
		Juliette DELCAMP
		Henri PELLLET
		Bénédicte POPIN
		Delphine JACOUD
		Loïc CARIO
		Nicolas RASSON
159	DEC	Malika BOUHAYA
		Stéphane MEDOUS
		Sarah VERGNES
174	DRI	Thibault LAURENT
		Stéphanie GARCY
		Agathe FLOTTES
	DEC	Clotilde BELOT
		Sarah VERGNES
		Malika BOUHAYA
	DRN	Anne SABATIER
		Céline SZOSTKA
181	DRN	Nathalie ROCHET
		Christine REVEL
		Céline SZOSTKA
	DRI	Thibault LAURENT
		Stéphanie GARCY
		Agathe FLOTTES
	DE	Alexis BUCHET
		Chrystelle TONI
203	DT	Christine DUCHAMP
		Anthony PECH
		Stéphanie BARBAGELATA
207	DT	Mélanie FOURMATGEAT
		Philippe LEGRAS
		Selim ABDI
354	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
217	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
	DEC	Malika BOUHAYA
		Stéphane MEDOUS
362	DRN	Céline SZOSTKA
		Nathalie ROCHET
	DE	Alexis BUCHET
		Christine DUCHAMP
		Chrystelle TONI
	DA	Patrick GOZE
		Céline FOREST
		Juliette DELCAMP
		Henri PELLLET
216	SG	Nicolas RASSON
		Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
723	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS
	DA	Patrick GOZE
		Céline FOREST
		Juliette DELCAMP

380	DEC (action 3 déploiement des ZFE)	Henri PELLLET
		Nicolas RASSON
		Malika BOUHAYA
		Stéphane MEDOUS
		Sarah VERGNES
		Clotilde BELOT
	DT (Développement des mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses)	Anthony PECH
		Stéphanie BARBAGELATA
349	SG	Frédéric LE LOUS par intérim
		Stéphanie LENUDELOMAS

Structure de l'agent	Nom de l'agent	enveloppe gérée
	PUJO Laurenec	

SECRETARIAT GENERAL (Olivier ANDRIEUX)

DREAL Occitanie/dila	LE LOUS Frédéric (par intérim UGF)	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	LENUD Stéphanie	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	GRENOUILLAC Guillaume	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie
DREAL Occitanie/UGF	SANTOS Sacha	Ensemble des enveloppes de la DREAL Occitanie

DREAL Occitanie

R76-2026-08-31-00002

DREAL OCCITANIE Arrêté de Subdélégation
régionale 2026-08-31



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Affaire suivie par : Véronique VIALA
DREAL - Secrétariat général
veronique.viala@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 05 67 63 23 76

Arrêté portant subdélégation de signature de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement aux agents de la DREAL Occitanie Niveau régional

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement de la
région Occitanie,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de M. Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 juillet 2025 du préfet de région, préfet de la Haute-Garonne, fixant l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 6 février 2026 de la ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature, désignant Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie à compter du 1er mars 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2026 du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Madame Laurence PUJO, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie ;

Arrête :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Madame Laurence PUJO, à :

- Monsieur Maxime CUENOT, directeur régional adjoint ;

Cité administrative - 1 place Emile Blouin - CS 10008
31952 Toulouse Cedex 9
Tél : 05 67 63 23 00
www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr

- Matthieu GREGORY, directeur régional adjoint ;
- Marie-Line POMMET, directrice régionale adjointe ;
- Madame Rachel PUECHBERTY, directrice régionale adjointe ;

à l'effet de signer dans les domaines d'intervention de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie, au nom du préfet de région, exception faite du point A-2-b-Concessions de logements.

Article 2 - La subdélégation de signature conférée par l'article 1 sera exercée selon les domaines suivants, par :

A) Personnel

A1 - pour la gestion administrative et financière des agents de la DREAL selon les modalités précisées dans la note d'organisation du secrétariat général :

- Mesdames et Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe, Malala ANDRIANANJA, cheffe du département gestion des ressources humaines (à compter du 1^{er} octobre 2026) et Marylène FOURNIER, adjointe à la cheffe du département gestion des ressources humaines ;

A2 - pour la gestion des agents placés sous leur autorité hiérarchique (délégation limitée aux congés, RTT, récupérations spécifiques et autorisations d'absence tels que prévus par le règlement intérieur, ainsi que les ordres de mission temporaires sur le territoire national) :

- Mesdames et Messieurs Malala ANDRIANANJA (à compter du 1^{er} octobre 2026), Sabrina BOURNONVILLE, Marilyne CROVISIER, Stéphanie DELOMAS, Marylène FOURNIER, Frédéric LE LOUS, Serge MEDARD, Ingrid TARQUIN, Véronique VIALA et Carole VOTTERO-KOOMEN ;
- Madame Paula FERNANDES, directrice de l'Appui Régional et Nicolas TRAVERS, son adjoint :
ainsi que :
- Mesdames et Messieurs Aurélie DEUDON, Sylvain JOBLON, Florence RUELLE et Franck TORRES-ARNAU ;
- Madame Claire PORTET, chargée de la Communication ;
- Messieurs Simon GARNIER, directeur des Risques Industriels et Thibault LAURENT, son adjoint ;
ainsi que :
- Mesdames et Messieurs Philippe CHARTIER, Agathe FLOTTES, Cécile GUTIERREZ, Cécile LEPAN et Florian VARRIERAS-;
- Madame Aurélie GEROLIN, directrice des Risques Naturels et Monsieur Jean-François DE GEYER, son adjoint ;
ainsi que :
- Mesdames et Messieurs Anne BEAUMEL, Amandine CABRIT, Pierre-Olivier DUBOIS, Aurélie ESCUDIER, Léa GERARD, Romain GRANZOTTO, Thomas JELIC, Patrice LAPERGUE, Pierre-

Jakez LE DIRACH, Gabriel LECAT, Arthur MARCHANDISE, Julien MERCÉ, Maxime MONFORT, Eric MUTIN, Anne SABATIER et Céline VERNIER;

- Messieurs Paul JOHO, directeur des Transports et Christophe GAMET, son adjoint,

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Stéphanie BARBAGELATA, Olivier CALVET, Hervé DITCHI, François GHIONE, Michel JAURY, Nicolas LE BAIL, Soraya OQUAB, David RECOQUILLON et Patrice WANDROL, chefs ou adjoints aux chefs de départements ou de division à la direction Transports ;
- - Mesdames et Messieurs Bohalem BEGHENNOU, Nouredine BENIATTOU, Céline CALMELS, Frédéric CERDAN, Isabelle DONGAY, Antoine DROUOT, Mickael DRUBAY, Thierry GASULLA, Carinne LARRAT, Philippe LEGRAS, Alexandra MOROZ, Pierre PAGES, Franck PUAU, Anthony PECH, Julien SALVY et Cécile TOUYA, responsables de pôles ou d'unité à la direction Transports ou responsable adjoint de pôles ;
- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de l'Écologie et Madame Laure HEIM, son adjointe ;
ainsi que :
 - Monsieur Frédéric DENTAND et Madame Anne VUILLET, chefs de département ;
 - Mesdames et Messieurs Alexis BUCHET, Isabelle CAREL-JOLY, Paul CHEMIN, Gilles CROIZE-POURCELET, Hélène DAMIRON, Benoît MARS, Olivier REY et Pierre VINCHES, responsables de division ou d'unité à la direction Ecologie ou responsable adjoint de division ;
- Messieurs Rachid KOOB, directeur de l'Énergie et Connaissance et Emmanuel BERINQUE, son adjoint,
ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Clotilde BELOT, Christelle BOSC, Christine CRAMPE, Pauline BUFFARD, Nathalie BOY, Cécile DASSONVILLE, Yann DEFFIN, Alban FARUYA, Frédéric FERNANDES, Brahim LOUAFI, Stéphane MEDOUS et Sandrine RICCIARDELLA ;
- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de l'Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ;
ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Christelle CAPELLE, Loïc CARIO, Yoan CASSAR, Delphine JACOUD, Henri PELLLET, et Bénédicte POPIN-PECQUEUX ;
- Messieurs Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère et Isabelle SARACCO, son adjointe ;
- Madame Lusiane LE CAMPION, cheffe de l'Unité départementale de l'Hérault et Monsieur Florent ROUVIÈRE son adjoint ;

- Monsieur Yves BOULAIGUE, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers et Élise LEVAILLANT-PECOITS, son adjointe ;
- Madame Caroline CESCO, cheffe de l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège et Monsieur Rémy CORTES, son adjoint ;
- Messieurs Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron et Madame Laure ASSAÏD, son adjointe ;
- Monsieur Gautier DEROY, chef de l'Unité Interdépartementale de Tarn-et-Garonne et du Lot, et Stéphane ROCHE, son adjoint.

B) Responsabilité civile

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

C) Gestion du patrimoine

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;

Article 3 - Subdélégation est également accordée, selon les modalités précisées dans les notes d'organisation :

A) pour les affaires relevant des attributions :

de la Direction Appui Régional, à :

- Madame Paula FERNANDES, directrice de l'Appui Régional et Monsieur Nicolas TRAVERS, son adjoint ;

de la Communication, à :

- Madame Claire PORTET, chargée de la Communication ;

du Secrétariat Général, à :

- Monsieur Olivier ANDRIEUX, secrétaire général, et Madame Elsa VERGNES, secrétaire générale adjointe ;
ainsi que :
- Mesdames et Messieurs Malala ANDRIANANJA, (à compter du 1^{er} octobre 2026) Sabrina BOURNONVILLE, Marilyne CROVISIER, Stéphanie DELOMAS, Marylène FOURNIER, Cécile GHIONE, Frédéric LE LOUS, Serge MEDARD, Ingrid TARQUIN, Véronique VIALA et Carole VOTTERO-KOOMEN ;

de la Direction Risques Industriels, à :

- Messieurs Simon GARNIER, directeur des Risques Industriels, et Thibault LAURENT, son adjoint ;

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Philippe CHARTIER, Cécile GUTIERREZ, Cécile LEPAN ;

de la Direction Risques Naturels, à :

- Madame Aurélie GEROLIN, directrice des Risques Naturels et Monsieur Jean-François DE GEYER, son adjoint ;

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Amandine CABRIT, Pierre-Olivier DUBOIS, Léa GÉRARD, Gabriel LECAT, Julien MERCÉ, Eric MUTIN , Anne SABATIER et Céline VERNIER ;

de la Direction Transports, à :

- Messieurs Paul JOHO, directeur des Transports et Christophe GAMET, son adjoint, ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Stéphanie BARBAGELATA, Olivier CALVET, Hervé DITCHI, François GHIONE, Michel JAURY, Nicolas LE BAIL, Soraya OQUAB, David RECOQUILLON et Patrice WANDROL, chefs ou adjoints aux chefs de départements ou de division à la direction Transports ;

de la Direction Ecologie, à :

- Monsieur Vassilis SPYRATOS, directeur de l'Écologie et Madame Laure HEIM, son adjointe ;

ainsi que :

- Monsieur Frédéric DENTAND et Madame Anne VUILLET chefs de département à la direction Écologie ;

- Mesdames et Messieurs Alexis BUCHET, Isabelle CAREL-JOLY, Paul CHEMIN, Gilles CROIZE-POURCELET, Hélène DAMIRON, Benoît MARS, Olivier REY et Pierre VINCHES ; responsables de division ou d'unité à la direction Ecologie ou responsable adjoint de division.

de la Direction Énergie et Connaissance, à :

- Messieurs Rachid KOOB, directeur de la Direction Énergie et Connaissance et Grégoire Emmanuel BERINQUE DUTOT, son adjoint ;

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Clotilde BELOT, Christelle BOSC, Nathalie BOY, Christine CRAMPE, Cécile DASSONVILLE, Yann DEFFIN, Alban FARUYA, Frédéric FERNANDES, Pauline BUFFARD, Brahim LOUAFI et Sandrine RICCIARDELLA ;

de la Direction Aménagement, à :

- Monsieur Nicolas RASSON, directeur de l'Aménagement et Madame Juliette DELCAMP, son adjointe ;

ainsi que :

- Mesdames et Messieurs Christelle CAPELLE, Loïc CARIO, Yoan CASSAR, Delphine JACOUD, François LAMALLE, Henri PELLIER, et Bénédicte POPIN-PECQUEUX ;

des Unités Interdépartementales, à :

- Messieurs Laurent DENIS, chef de l'Unité inter-départementale de l'Aude et des Pyrénées-Orientales, et Yannis ACCABAT, son adjoint ;
- Monsieur Pierre CASTEL, chef de l'Unité inter-départementale du Gard et de la Lozère et Isabelle SARACCO, son adjointe ;
- Madame Lusiane LE CAMPION, cheffe de l'Unité départementale de l'Hérault de l'Hérault et Monsieur Florent ROUVIÈRE son adjoint ;
- Monsieur Yves BOULAIGUE, chef de l'Unité inter-départementale des Hautes-Pyrénées et du Gers et Élise LEVAILLANT-PECOITS, son adjointe ;
- Madame Caroline CESCOT, cheffe de l'Unité Inter-départementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège et Monsieur Rémy CORTES, son adjoint ;
- Monsieur Frédéric BERLY, chef de l'Unité inter-départementale du Tarn et de l'Aveyron Madame Laure ASSAÏD, son adjointe ;
- Monsieur Gautier DEROY chef de l'Unité inter-départementale de Tarn-et-Garonne et du Lot et Stéphane ROCHE, son adjoint.

B) en ce qui concerne le transport public routier de personnes et de marchandises et commissionnaires de transport :

- Messieurs Paul JOHO, directeur des Transports, Christophe GAMET, son adjoint et Patrice WANDROL, chef du département transports routiers, ainsi que :
 - Mesdames et Messieurs Olivier CALVET, Isabelle DONGAY, Michel JAURY, Alexandra MOROZ, Pascal POUYANNÉ et David RECOQUILLON, pour toutes autorisations ou licences qui permettent l'exercice des activités de transport de personnes ou de marchandises, ou des activités associées au transport, dans le cadre de la Loi d'Orientation des Transports intérieurs du 30 décembre 1982, et des textes pris pour son application ;

C) en ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage des investissements routiers sur voirie nationale et opérations dont l'État est le maître d'ouvrage, y compris autoroutes et voies express :

- Messieurs Paul JOHO, directeur des Transports et Christophe GAMET, son adjoint, pour tous les actes nécessaires à la libération des emprises nécessaires aux projets routiers (acquisitions amiables, expropriations, occupations temporaires), à leur gestion ultérieure et à la gestion du domaine public routier national, à l'exclusion des arrêtés ordonnant l'ouverture des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et des enquêtes parcellaires et arrêtés de cessibilité, en application du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et du code de l'urbanisme et du code général de la propriété des personnes publiques ;

- Madame Soraya OQUAB et Messieurs François GHIONE, Franck PUAU et Frédéric CERDAN, pour tous les actes précédents.

Article 4 - L'arrêté de subdélégation de signature du 1^{er} 7 juillet 2026 est abrogé.

Article 5 - La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 31/08/2026

La directrice régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
d'Occitanie,

Laurence PUJO

Préfecture de la région Occitanie

R76-2026-09-01-00002

Arrêté de subdélégation du DRAAF en matière
de compétence administrative générale,
d'ordonnancement secondaire et de pouvoir
adjudicateur



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt**

Arrêté du 1er septembre 2026

portant subdélégation de signature à certains agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur.

Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le code Rural et de la Pêche maritime ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015, portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret en conseil des ministres du 27 mai 2026 portant nomination de M. Fabrice RIGOLET-ROZE, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 décembre 2008, portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 29 mai 2024 portant nomination de M. Olivier ROUSSET directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie, à compter du 10 juin 2024 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016, établissant les missions et l'organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Languedoc-Roussillon-Midi- Pyrénées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2026 publié le 29 juin 2026 au recueil des actes administratifs N°R76-2026-269 R, portant délégation de signature en matière de compétence administrative générale, d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes des budgets opérationnels de programme du ministère en charge de l'agriculture, de responsable de l'unité opérationnelle régionale 0354-DR31-DAAF, et de pouvoir adjudicateur à M. Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 juin 2024 portant modification du schéma directeur régional des exploitations agricoles d'Occitanie ;

Vu l'arrêté préfectoral rectifiant en erreur matérielle l'arrêté du 12 juin 2024 portant modification du schéma

1 place Emile Blouin
Bâtiment D
CS 70005
31952 TOULOUSE CEDEX 9
Tél. 05 61 10 61 10 – Fax. 05 61 10 61 00
Courriel : direction_draaf-occitanie@agriculture.gouv.fr
<http://www.occitanie.gouv.fr>

1 / 7

Arrête :

SECTION I

COMPÉTENCE D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Art.1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui est conférée par les arrêtés préfectoraux susvisés sera exercée par Monsieur Yann LOUGUET, IGSPV, directeur régional adjoint, par Monsieur Stéphane DEFOS, IGPEF, directeur régional adjoint ou par Monsieur Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeur régional adjoint, à l'exception de tout nouvel arrêté de subdélégation de signature.

Art. 2. : Délégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer les actes et correspondances, dans la limite de leurs attributions et de leurs compétences, pour les missions figurant à l'article 4, §1 du décret n° 2010-429 du 29 avril 2010, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, exercées sous l'autorité directe du ministre de l'agriculture, de l'alimentation ; ceci à l'exception des actes précisés à l'article 8 :

- Monsieur Paul CANDAELE, directeur d'établissement, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD) ;
- Mme Juliette FOURCOT ingénieure en chef de la statistique, de l'économie et de la donnée , cheffe du service régional de l'information statistique, économique et territoriale (SRISSET) ;

Art. 3. : Délégation de signature est donnée dans le cadre de leurs obligations respectives, à l'effet de signer tous actes et toutes correspondances ressortant de l'administration courante, à :

- Madame Françoise PORTAL, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale, à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Monsieur Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeur adjoint, chef du service régional de l'alimentation (SRAL), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Madame Catherine FOYER-BÉNOS, cheffe de mission, cheffe du service régional de l'agriculture et de l'agroalimentaire (SRAA), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Monsieur Paul CANDAELE, directeur d'établissement, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Mme Juliette FOURCOT ingénieure en chef de la statistique, de l'économie et de la donnée , cheffe du service régional de l'information statistique, économique et territoriale (SRISSET), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- Madame Gwenaëlle BIZET, ICPEF, cheffe du service régional de la forêt et du bois (SERFoB), à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;

En cas d'absence ou d'empêchement des agents précités, la délégation de signature est exercée par :

Prénom - Nom	Fonction - Grade	Absence ou empêchement	Compétence
Véronique SOUVAIRAN	Att. A, responsable de l'unité pilotage des moyens et effectifs du BOP 215	Françoise PORTAL	SG - Moyens et effectifs du BOP 215
Quentin HEBRAL	Att. AP, SG adjoint, responsable de l'unité pilotage des moyens et effectifs du BOP 215	Françoise PORTAL	SG - Moyens et effectifs du BOP 215
Catherine MANEUF	Cheffe de mission, SG adjointe, responsable de l'unité logistique et moyens de fonctionnement	Françoise PORTAL	SG Logistique, budget de fonctionnement
Mireille BASSOU	IDAE, déléguée régionale à la formation continue	Françoise PORTAL	SG - Formation continue
Frédéric DAVAL	IAE, responsable de l'unité SIIT	Françoise PORTAL	SG – Systèmes d'Information, Informatique, Télécommunications.
Thierry GUILLAUME	Att. AP INSEE	Juliette FOURCOT	SRISSET
Jean-Pierre CASSAGNE	IDAE	Juliette FOURCOT	SRISSET
Kévin BOISSET	IDAE	Juliette FOURCOT	SRISSET
Christine COLAS	IDAE	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Isabelle DURAND	IAE-HC	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Hélène RACORT	IDAE	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Valérie VOGLER	ICSPV	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Armelle FOUILLADE	IAE	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Martin STRUGAREK	IPEF	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Blandine PERET	IDAE	Frédéric BOUSQUET	SRAL
Céline MONIER	Att. AP, adjointe cheffe SRFD	Paul CANDAELE	SRFD
Philippe DERRIEN	IDAE et chef de l'unité FPCA	Paul CANDAELE	SRFD
Victor SALENBIER	IPEF	Catherine FOYER-BÉROS	SRAA
Nathalie COLIN	Attachée principale Responsable unité Aides directes et	Catherine FOYER-BÉROS	SRAA

	agroenvironnementales		
Emmanuelle CHAUMETTE	IDAE- Responsable unité Systèmes agricoles durables	Catherine FOYER-BÉNOS	SRAA
Thérèse HARTOG	IPEF – responsable unité Agriculture et territoires	Catherine FOYER-BÉNOS	SRAA
Emmanuelle MENU	IDAE – Responsable unité filières agricoles et agroalimentaires	Catherine FOYER-BÉNOS	SRAA
Matthieu AUGERY	IDAE, adjoint chef de service	Gwenaëlle BIZET	SRFoB
Philippe HANS	IDAE, responsable unité gestion durable des forêts	Gwenaëlle BIZET	SRFoB

Art. 4 : Délégation de signature est donnée à Madame Catherine FOYER-BÉNOS, cheffe du SRAA, à l'effet de signer les actes relatifs au contrôle des structures conformément aux articles L312-1, L331-1 à L331-12, R312-1 à R312-3, R331-1 à R331-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime et des schémas directeurs régionaux des exploitations agricoles susvisés.

Cette même délégation est donnée à Monsieur Victor SALENBIER, adjoint à la cheffe du SRAA et à Madame Thérèse HARTOG, responsable de l'unité « Agriculture et territoires ».

Par ailleurs, délégation de signature donnée à Laurent JOUNIN, IAE, chargé de mission « contrôle des structures » au SRAA unité « Agriculture et territoires » à signer les décisions sur le régime applicable suite à dépôt de demande d'autorisation : opérations non soumises à autorisation préalable (en application de l'article L331-2 I du Code Rural).

Art. 5 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric BOUSQUET, chef du service régional de l'alimentation, à l'effet de signer les propositions de transaction pénale définies à l'article L205-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Cette même délégation est donnée à Madame Isabelle DURAND, adjointe au chef de SRAL, Madame Christine COLAS, adjointe au chef de SRAL, Madame Armelle FOUILLADE, cheffe d'unité « Inspection santé publique - environnement », Monsieur Martin STRUGAREK, chef de l'unité Santé des Végétaux, et Mme Blandine PERET, adjointe à la cheffe d'unité « inspection santé publique – environnement », en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service.

Par ailleurs, délégation de signature est donnée à Mmes Maryline AMADOR et Agathe LAUDET, chargées de mission contentieux, Armelle FOUILLADE, cheffe d'unité « Inspection santé publique – environnement » et Mme Blandine PERET, adjointe à la cheffe d'unité « Inspection santé publique – environnement » au service régional de l'alimentation, à l'effet d'adresser des courriers aux procureurs de la République, dans le cadre des procédures applicables aux transactions pénales.

Délégation est donnée à Madame Gwenaëlle BIZET, cheffe du service régional de la forêt et du bois, et en cas d'empêchement, à Monsieur Matthieu AUGERY, adjoint à la cheffe de service et à Monsieur Philippe HANS, chef de l'unité gestion durable des forêts, pour exercer tous les pouvoirs conférés par le code forestier au Directeur régional de l'administration chargé des forêts en matière d'infractions forestières.

Délégation est donnée à Madame Gwenaëlle BIZET, cheffe du service régional de la forêt et du bois, et en cas d'empêchement, à Monsieur Matthieu AUGERY, adjoint à la cheffe de service, pour l'application des dispositions de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, article 76, prise en application des règlements sur le bois de l'union européenne (RBUE) n° 995/2010 et 607/2012.

Délégation est donnée à Monsieur Paul CANDAELE, chef du service régional de la formation et du développement, et en cas d'empêchement, à Mme Céline MONIER, adjointe au chef de service, pour signer les accusés de réception et lettres d'observation aux titres du contrôle de légalité des actes du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle

agricoles (EPLEFPA) de la région Occitanie et des actes des directeurs/directrices d'EPLEFPA en application des articles R 811-23 et R 811-26 du Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM).

SECTION II
COMPÉTENCE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Art. 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral du susvisé en matière d'ordonnancement secondaire, sera exercée par Monsieur Yann LOUGUET, IGSPV, directeur régional adjoint, par Monsieur Stéphane DEFOS, IGPEF, directeur régional adjoint ou par Monsieur Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeur régional adjoint.

Art. 7 : Délégation de signature est donnée à Madame Françoise PORTAL, attachée d'administration hors classe, secrétaire générale, à l'effet :

- de signer les actes d'ordonnancement secondaire relatifs à l'exécution des BOP déconcentrés, à l'exception des actes précisés à l'article 8 ;
- de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur les unités opérationnelles 0354-DR31-DAAF du budget opérationnel Occitanie n°354 « administration territoriale de l'État », 0362-CMAA-A031 du budget opérationnel n°362 « Ecologie » au sein de la mission « Plan de relance » et 0349-OCCL-ROCC du budget opérationnel n°349 "Fonds pour la transformation de l'action publique" pour les projets DRAAF validés dans le cadre du Fonds pour la transformation de l'action publique et « Fonds vert de l'Etat » pour les projets DRAAF inclus dans le contrat de transformation régional;
- de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers CHORUS formulaires et CHORUS - DT (déplacements temporaires).

Cette même délégation est donnée à Mesdames Véronique SOUVAIRAN, attachée d'administration et Catherine MANEUF, attachée principale d'administration et Monsieur Quentin HEBRAL, attaché principal d'administration, à l'exception des actes précisés à l'article 8.

Délégation de signature est donnée aux agents ci-après, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives et des unités opérationnelles correspondant aux budgets opérationnels de programme auxquels ils sont rattachés, les engagements juridiques, les pièces justificatives accompagnant les propositions d'engagement juridiques, la constatation du service fait, les pièces de liquidation de recettes, à l'exception des actes précisés à l'article 8 :

Prénom - Nom	Grade	Compétence	BOP
Frédéric BOUSQUET	attaché d'administration HC, Directeur régional adjoint	SRAL	BOP 149, 206 et 362
Isabelle DURAND	IAE-HC	SRAL	BOP 149, 206 et 362
Christine COLAS	IDAE	SRAL	BOP 149, 206 et 362
Paul CANDAELE	Directeur d'Établissement	SRFD	BOP 143 et 362
Céline MONIER	Attachée principale	SRFD	BOP 143 et 362
Philippe DERRIEN	IDAE et chef de l'unité FPCA	SRFD	BOP143
Anne GARZINO	Attachée principale	SRFD	BOP 143
Catherine FOYER-BÉNOS	Cheffe de mission	SRAA	BOP 149 et 362
Victor SALENBIER	IPEF	SRAA	BOP 149 et 362
Gwenaëlle BIZET	ICPEF	SERFoB	BOP 149 et 362

Matthieu AUGERY	IDAE	SERFoB	BOP 149 et 362
Juliette FOURCOT	ICSED	SRISSET	UO du BOP 21501C
Jean-Pierre CASSAGNE	IDAE	SRISSET	UO du BOP 21501C
Kévin BOISSET	IDAE	SRISSET	UO du BOP 21501C

- 1) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer les actes relevant des suites données au contrôle des aides du FEADER attribuées dans le cadre des DRDR 2007-2013 des anciennes régions administratives Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, dans la limite des leurs attributions et de leurs compétences, à Gwenaëlle BIZET, Matthieu AUGERY, Catherine FOYER-BÉNOS et Victor SALENBIER.
- 2) Habilitation est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers CHORUS formulaires et CHORUS - DT (déplacements temporaires) à :
 - Céline DENIS
 - Isabelle MARQUE
 - Fabien STOLARD
 - Fabien MASSICOT
 - Agnieszka KOLODZIEJ-REY
- 3) Habilitation est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les formulaires dans les applications ministérielles métiers ESCALE (Indexa et Luciole) :
 - Anne GARZINO
 - Cécile FURMANIK
 - Stéphane LAGAUZERE
 - Séverine ARTIGUES
 - Claire LEBLOIS
 - Julie FRATISSIER
 - Nathalie DELPECH
 - Aurélie GRANGER

De plus, délégation de signature est donnée à Anne GARZINO, Cheffe de la MIREX Sud-Ouest, pour signer les devis établis dans le cadre de la gestion des examens à la charge de la MIREX Sud-Ouest.

Habilitation est également donnée aux agents dont les noms suivent à l'effet de valider les frais de déplacement dans Chorus DT sur le BOP 143 :

- Anne GARZINO
 - Cécile FURMANIK
 - Stéphane LAGAUZERE
 - Séverine ARTIGUES
 - Nathalie DELPECH
 - Aurélie GRANGER
- 4) Habilitation est également donné à Monsieur Pierre TRUONG à l'effet de valider les commandes sur le site de Bouygues Télécom dans le cadre du marché national de téléphonie.

Art. 8 : Actes exclus du champ de la délégation établie par les articles 2, 3 et 7 :

- les décisions relevant du responsable de BOP délégué, notamment la programmation budgétaire et la répartition des moyens (effectifs et crédits) aux unités opérationnelles ;
- les courriers adressés aux ministres, au préfet de région, aux préfets de département, au président du Conseil régional, aux présidents des Conseils départementaux, aux sénateurs, députés et élus de la région, au directeur de cabinet du ministre, aux directeurs d'administration centrale, aux présidents des organisations professionnelles régionales ;
- tout courrier ou toute décision dont le contenu spécifique engage la responsabilité du directeur au-delà du cadre habituel de fonctionnement du service.

SECTION III COMPÉTENCE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Art. 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier ROUSSET, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral du 29 juin 2026 susvisé en matière de pouvoir adjudicateur, sera exercée par Monsieur Yann LOUGUET, IGSPV, directeur régional adjoint, par Monsieur Stéphane DEFOS, IGPEF, directeur régional adjoint ou par Monsieur Frédéric BOUSQUET, attaché d'administration hors classe, directeur régional adjoint.

Art. 10 : Délégation de signature est donnée à Madame Françoise PORTAL, Secrétaire Générale, à l'effet de signer les décisions et les actes relatifs à la passation et à l'exécution des marchés publics. Cette même délégation est donnée à Madame Catherine MANEUF.

Art. 11 : Sont soumis à autorisation préalable de signature les actes d'engagement des marchés publics dont le montant toutes taxes comprises est égal ou supérieur à 168 000€ TTC pour les marchés de fournitures et services et 500 000 € TTC pour les marchés de travaux.

Art. 12 : Toutes les subdélégations antérieures à la présente subdélégation sont abrogées.

Art. 13 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un extrait sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 1^{er} septembre 2026

Le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt,

Olivier ROUSSET